

Sustainability



Protection



Cooperation



Plan stratégique 2022/2023

Mission

oriGIn est l'alliance mondiale des groupements et des institutions liées aux IG, dont l'objectif est de faire campagne pour une protection solide dans les législations nationales et les traités internationaux, ainsi que d'offrir à ses membres une plateforme d'échange de meilleures pratiques.

Axes stratégiques pour la prochaine période biennale

1. Renforcer oriGIn dans un scénario post-COVID :

- i. **Nouveau bureau à Genève** pour réduire les coûts et bénéficier de possibilités de travail à distance et de partenariats ;
- ii. Consolider les initiatives virtuelles : webinar, rencontres en ligne, podcasts, vidéos, présence dans les réseaux sociaux, ... ;
- iii. Quand la situation sanitaire le permettra, **organiser des événements stratégiques en personne** : prochaine réunion biennale au Pérou, réunions à Genève, Bruxelles, Alicante, Yaoundé, Harare, Pékin, ... ;
- iv. Développer de **nouveaux services** pour les membres et la communauté internationale des IG :
 - ✓ Soutenir les acteurs des IG dans la création de **groupes/associations**, et l'établissement/amélioration de **systèmes de contrôle** ;
 - ✓ Aider les groupes dans les activités de **contrôle/application** de leurs droits sur les marchés étrangers ;
 - ✓ Encourager les acteurs des IG dans la création/consolidation d'alliances et partenariats pour soutenir leurs efforts dans la poursuite de **stratégies de durabilité** :
 - ✓ Aider les groupes à mettre en œuvre des **activités promotionnelles conjointes**.
- v. **Renforcer les partenariats** avec la FAO, l'EUIPO, l'OMPI, l'UE, l'ITC, les offices nationaux de propriété intellectuelle, ... ;
- vi. En suivant le modèle réussi d'oriGIn EU, **encourager la création d'antennes régionales** (en particulier l'Amérique latine qui semble mûre pour ce genre d'exercice).

2. Consolider les campagnes de plaidoyer d'oriGIn dans les domaines suivants :

- a. La mise en œuvre cohérente du concept **d'évocation** dans l'UE, ainsi que sa connaissance dans d'autres juridictions ;

- b. L'adoption de **lois nationales/régionales** et de **négociation d'accords internationaux** (suivi et apports) :
 - ✓ Accord de libre-échange et accord sur les IG ;
 - ✓ Mise en œuvre et application des accords conclus, en particulier l'élargissement de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne auprès de l'OMPI ;
 - ✓ Règles et pratiques des offices de propriété intellectuelle concernant les demandes de marques en conflit avec les IG.
- c. **Internet**, en ce qui concerne la protection des IG sur les plateformes en ligne et dans le système des noms de domaine ;
- d. Au **niveau européen**, à un moment crucial pour l'avenir des IG :
 - ✓ Renforcer oriGIn EU et préciser sa gouvernance ;
 - ✓ La politique agricole commune : assurer une mise en œuvre correcte et surveiller le développement des plans stratégiques nationaux de la PAC ;
 - ✓ Stratégie "de la ferme à la table" : Règlement de l'UE sur l'étiquetage avant l'emballage, règlement de l'UE sur l'étiquetage de durabilité, révision du système d'IG de l'UE (y compris les IG non agricoles), révision de la politique de promotion de l'AGRIFood.